

pêcheurs à Terre-Neuve, dans le Québec et les provinces Maritimes.

Merci, monsieur l'Orateur.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, l'an dernier, en annonçant la fin du programme de rabais sur le sel, le gouvernement mettait en principe un terme aux programmes provisoires qui paraient à diverses crises menaçant l'industrie du poisson. Suivant le ministre des Approvisionnement et Services (M. Jamieson), c'était la fin des programmes cataplasmes. Cependant, voici un autre programme provisoire, un autre cataplasme. Les problèmes de l'industrie de la morue salée sont uniques et complexes et découlent de deux faits. Je songe au manque de contrôle quant à la qualité et à une commercialisation organisée. Notre principal marché des Antilles en souffre certainement. A mon avis, seul un Office de commercialisation pourrait résoudre le problème. Dans sa déclaration du 20 février, le ministre a déclaré qu'on étudiait les «avantages qui pourraient découler de la création d'un Office de commercialisation de la morue salée.» Pourtant au lieu de nous annoncer aujourd'hui sa création, on nous parle d'un autre programme cataplasme, de caractère provisoire. J'admets que ce programme était nécessaire pour rectifier la situation très grave qui existait en 1968 quand le niveau des prix était si bas que la survie même de l'industrie était menacée, et je ne parle pas de toutes les épreuves infligées aux pêcheurs, car ce sont les pêcheurs qui sont à plaindre.

• (11.10 a.m.)

A ce sujet, et dans le cadre des mesures que l'on souhaite voir prises par le gouvernement, il est nécessaire que l'on s'efforce de supprimer ce système archaïque de troc selon lequel un pêcheur est équipé par un entrepreneur et rembourse celui-ci à la fin de la campagne grâce aux profits de ses prises. Le pêcheur paye ainsi un lourd tribut et j'espère que le gouvernement modifiera ce système qui ligote le pêcheur. N'oublions pas que celui-ci est un producteur. C'est lui qui doit rapporter le poisson et ses prises constituent son gagne-pain.

A mon avis, il faudrait tirer meilleur parti du fait que nous pouvons vendre du poisson de toute première qualité, puisqu'il est pour ainsi dire traité le jour où on l'a pêché. C'est là un grand avantage pour notre pays. Il faudrait aussi envisager de livrer le produit tout emballé aux détaillants, afin d'éliminer certains intermédiaires.

[L'hon. M. Davis.]

Avant tout, monsieur l'Orateur, il faut mettre fin à la concurrence acharnée qui nous fait tant de tort sur nos principaux marchés car, en fin de compte, les pêcheurs en pâtissent tout autant. A mon sens, le seul moyen d'y parvenir est d'établir une Commission de mise en marché. Je suis aussi d'avis, tout comme le ministre, je pense, qu'il serait approprié que cette Commission relève de l'Office des prix des produits de la pêche, puisqu'on pourrait tirer parti des organismes provinciaux.

Cette industrie importante est actuellement dans le marasme, mais on nous présente quand même un autre programme provisoire et nous risquons d'avoir tout à recommencer l'année prochaine. J'ai presque terminé, mais comme dernier mot j'aimerais dire que je suis très heureux de voir que le gouvernement accordera des paiements provisoires dans le cadre de ce programme d'après un système de prix-cibles. Ainsi, on s'assurera que le minimum ne deviendra pas le maximum et que les pêcheurs profiteront des avantages découlant de meilleures conditions de mise sur le marché.

#### LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

##### MODIFICATION PERMETTANT AUX MENNONITES DE PARTICIPER À UNE AUTRE CAISSE DE PENSION

**M. Max Saltsman (Waterloo)** demande à présenter le bill n° C-190 modifiant le régime de pensions du Canada.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Saltsman:** Monsieur l'Orateur, peu à peu, les programmes de l'État comme le régime de pensions du Canada bénéficieront d'un appui et d'une participation accrue.

Bien que leur efficacité dépende d'une garantie et d'une cotisation universelle, il faudra s'assurer que dans le cas des groupes qui, pour des motifs religieux, ne peuvent en accepter les avantages, la non-participation aux programmes ne saurait en compromettre le succès.

L'Ancien Ordre des Mennonites du comté de Waterloo est un groupe qui entre dans cette catégorie et le bill veut reconnaître son droit, pour des motifs religieux, d'affecter des versements égaux au montant des primes du régime de pensions du Canada à une autre caisse de pension.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)